

COMMUNE DE RENAISON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 11 juillet 2024

**Objet : Espace santé - Acquisition du tènement immobilier situé au 155 rue Robert Barathon
N° 2024-07-11/14**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois de juillet, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22 Présents : 12 Votants : 18

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Marie-Françoise DESORMIERE et Céline JANDARD.

Absents : Mmes et MM. Jean-Pierre SAPT, Monique REMONTET, Salim DJELLAB et Laurence CHATEAU.

Absents excusés : Mmes et MM. Muriel MARCELLIN, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Béatrice DESPIERRE et Magali RAMIREZ.

Procurations : Mme Muriel MARCELLIN à M. Laurent BELUZE, M. Didier PICARD à M. Dominique MUZELLE, M. Yves PERRIN à M. Cornelis DROST, M. Philippe GLATZ à M. Robert MATTONI, Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Aurélie SIVET et Mme Magali RAMIREZ à Mme Carole SYLVESTRE.

Date de convocation du Conseil municipal : 4 juillet 2024

Secrétaire de séance : Mme Céline JANDARD.

Monsieur le Maire rappelle que la SCI DU CLOS DE BROSSE, propriétaire des bâtiments formant l'espace santé situé au 155 rue Robert Barathon, a proposé à la commune d'acquérir le tènement composé de 3 bâtiments, cadastré sous le numéro 172 de la section BA d'une superficie de 2447 m².

Considérant que cet espace médical représente un intérêt vital par les différentes activités médicales et paramédicales proposées et par sa situation géographique en plein cœur de bourg de la commune ;

Vu la délibération n°2024/03-18/01 du conseil municipal du 18 mars 2024 portant un avis favorable à l'acquisition de cet espace de santé ;

Vu l'avis des domaines du 26 juin 2024 portant la valeur vénale à 600 000 € avec une marge d'appréciation de 10% ;

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de se porter acquéreur de la parcelle supportant l'espace médical cadastrée sous le numéro 172 de la section BA au prix de 650 000 €,
- Charge l'Etude de Maître Emilie RIGNAUX, Notaire à RENAISON, d'établir l'acte notarié,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tous les documents afférents,
- Dit que les frais annexes à la vente et frais de Notaire seront supportés par la commune,
- Précise que Monsieur le Maire ou son représentant a délégation pour signer les baux professionnels et les éventuels avenants à intervenir pour la mise à disposition des locaux de l'espace santé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20240711-2024-07-11_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2024
Publication : 12/07/2024

Le Maire, Laurent BELUZE

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Renaison, le 12 juillet 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE